

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 7 juillet 2012

Arrêté du 25 mai 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de places offertes par la voie de la liste d'aptitude et par la voie de l'examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales

NOR : ETSR1220784A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé, du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en date du 25 mai 2012, conformément au II de l'article 2 du décret n° 2012-483 du 13 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales, le nombre de places offertes au titre de l'année 2012 au recrutement au choix dans le grade de classe normale des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales se répartit ainsi qu'il suit :

- 45 postes par la voie de la liste d'aptitude ;
- 45 postes par la voie de l'examen professionnel.